

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015 à 20 heures

Présents : ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAPUS Simon, CHAREYRON Jeanine, DESESTRES Philippe, LUPOVICI Catherine, MARTIN Sylvie, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, ROCHE Isabelle

Procurations : GIRARDOT Francis, PETITJEAN Cyriaque, PLANTIER Jean-Luc, ROURE Solange

Secrétaire de séance : LUPOVICI Catherine

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

Assistance technique aux collectivités

M. le Maire rappelle que la loi de finances pour 2014 a abrogé l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) dont bénéficiait St Martin et qui lui était fournie par l'assistance d'un agent de l'Etat.

En remplacement de cette aide de l'Etat, l'Assemblée départementale a instauré le 18 décembre 2014 un service d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale ou d'intérêt communautaire. Cette offre départementale s'articule autour de deux missions :

- Une offre « de base » portant sur le conseil d'ordre général en matière de voirie, l'assistance technique et financière pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale et le conseil pour l'entretien des ouvrages d'art et la gestion du domaine public,
- Une offre « complémentaire » optionnelle, portant sur l'accompagnement des travaux d'aménagement de la voirie et de ses dépendances dont le montant prévisionnel n'excède pas 90 000 € HT par an en une ou plusieurs opérations.

L'adhésion annuelle pour l'offre de base est de 2,50 €/habitant.

M. le Maire propose que la commune adhère à l'offre de base.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer avec le Département de l'Ardèche la convention « Assistance technique aux collectivités » ainsi qu'à mettre en œuvre cette convention.

Renouvellement convention de débroussaillage

Le débroussaillage des voies communales est assuré par l'entreprise SMB maçonnerie. M. le Maire propose de renouveler la convention qui arrive à échéance avec cette société pour un montant forfaitaire reconduit de 5 165,60 € par an.

Le conseil approuve à l'unanimité la reconduction des travaux de débroussaillage par l'entreprise SMB Maçonnerie et autorise M. le Maire à signer le renouvellement de la convention correspondante.

Signalétique d'informations locales sur la commune

M. le Maire donne la parole à Mme Sylvie Martin pour présenter le dossier de demande de subvention au PNR Monts d'Ardèche pour la mise en place d'une Signalétique d'Information Locale (SIL) sur la commune de St Martin de Valamas. Le dossier résulte des travaux de la commission tourisme sur la signalétique dans la commune et de l'évolution de la réglementation sur les enseignes publicitaires. Les programmes d'action « Coup de Pouce 2015 » du PNR Monts d'Ardèche dans le cadre du thème « *Optimisez l'affichage publicitaire et la signalétique commerciale* » permettent de recevoir une subvention à hauteur de 50 % plafonnée à 5000 € et un accompagnement technique pour la réalisation de diagnostics préalables et la mise en place de dispositifs de signalétique réalisés conformément aux dispositions de la charte signalétique du Parc.

M. le Maire demande l'approbation du Conseil pour engager la démarche auprès du PNR.

Le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention au PNR pour la mise en place d'une Signalétique d'Information Locale.

Appel à manifestation d'intérêt « Territoire à énergie positive »

Mr. Le Maire rappelle que le Conseil communautaire s'est prononcé le 13 avril 2015 en faveur d'une candidature Val'Eyrieux pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt Territoire à Energie positive. Cet appel à manifestation d'intérêt proposé par la Région Rhône-Alpes et l'ADEME a pour objectif de diminuer les consommations énergétiques du territoire d'ici 2050 et de couvrir les consommations restantes par la production d'énergies renouvelables. Si le dossier Val'Eyrieux est retenu cela permettra aux acteurs du territoire (publics et privés) d'avoir un accès privilégié aux dispositifs d'aides pour tout projet visant la réduction des consommations énergétiques ou la production d'énergies renouvelables.

M. le Maire demande au conseil son soutien à ce projet. Le conseil se réjouit de cette manifestation d'intérêt qui va dans le sens des actions déjà engagées par la commune pour la réduction des consommations énergétiques et se prononce à l'unanimité pour le soutien à ce projet et à la mise en œuvre des actions qui seront retenues à l'issue des différentes études.

Défense du service public forestier

M. le Maire donne lecture du courrier du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel qui alerte les communes forestières sur les évolutions des missions et des services offerts par l'Office National des Forêts.

Une augmentation conséquente des frais de garderie demandés par l'Etat aux communes forestières pourrait être inscrite dans la prochaine loi de finance. Une proposition de motion accompagne le courrier. M. le Maire, après avoir rappelé la convention entre l'ONF et la commune pour la gestion de la forêt de Gerland, propose au conseil l'adoption de la motion demandant de conforter le régime forestier des forêts publiques en accordant à l'ONF les moyens nécessaires à la continuité de ce service public d'Etat.

Le conseil adopte la motion à l'unanimité et M. le Maire la fera parvenir au Premier Ministre.

Adhésions de communes au SDEA

M. le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche qui l'informe de l'approbation par le Comité syndical de l'adhésion des communes de Lemps et de Beauvène et du CCAS de Ruoms.

Demande du Conseil Municipal des enfants

M. le Maire donne la parole à Mme Eliane Adrien pour présenter la demande du Conseil municipal des enfants. Après avoir conduit le projet de carnaval à Saint Martin de Valamas, le conseil municipal des enfants a adopté le projet de réalisation d'une piste de V.T.T. Ils ont retenu le terrain du Garail sous l'usine de M. Giraud et adressé une demande écrite d'autorisation à M. le Maire.

M. le Maire demande l'accord de principe du conseil sur ce projet afin de permettre son instruction plus approfondie.

Le conseil vote à l'unanimité l'autorisation de mise en œuvre du projet par le Conseil municipal des enfants. Ils seront assistés pour les aspects techniques et de sécurité par MM. Francis Girardot et Cyriaque Petijean. M. le Maire invitera le conseil municipal des enfants à présenter le dossier de mise en œuvre en conseil municipal ordinaire.

Projet d'acheminement des piétons du Garail au plan d'eau

Ce projet est ancien et a connu un début d'instruction au cours de la mandature précédente. Il existe un plan et les démarches nécessaires pour les autorisations ont été listées (en particulier pour la route départementale).

La Commission tourisme lors de sa dernière réunion a souhaité que le projet soit réactivé dans le contexte global de la sécurisation de l'accès au Plan d'eau et propose la création d'une commission ad hoc associant les expertises de la commission travaux notamment sur les aspects de voirie et les projets d'aménagement touristiques autour du Plan d'eau.

M. le Maire demande l'accord du conseil pour la constitution de cette commission ad hoc.

Le conseil adopte la création de cette commission avec la composition suivante : Roland Argaud, André Béal, Jeanine Chareyron, Francis Girardot, Sylvie Martin, Marie Paule Nicolas, Cyriaque Petijean, Isabelle Roche.

Questions diverses

- **Demande d'aliénation d'une portion de chemin rural quartier de Crezenoux.** Mme et M. le Dr Berly demandent de pouvoir devenir propriétaire du tronçon de chemin qui traverse leur propriété et qui est tombé en désuétude depuis la construction de la nouvelle route de Crezenoux le Haut. M. le Maire demande l'accord du conseil pour lancer une enquête publique afin de permettre l'aliénation de cette portion de chemin. Le conseil accepte à l'unanimité le principe de cette aliénation et autorise M. le Maire à lancer la procédure d'enquête publique.

- **AMF07 – Alerte sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités.** M. le Maire informe le conseil que le Conseil d'administration de l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche s'est réuni en session extraordinaire le 15 juin pour évoquer la question des baisses de dotations de l'Etat aux collectivités et mettre en place les modalités de mobilisation locale. Un document pédagogique a été élaboré et diffusé aux mairies ainsi qu'un modèle de motion de soutien à l'action de l'AMF. Cette motion inclut la demande de maintien en l'état de la dotation du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, dotation qui représente près de 6 millions d'euros attribués chaque année aux communes et communautés ardéchoises.
Une journée nationale d'action est prévue par l'AMF le samedi 19 septembre. M. le Maire demande au conseil d'approuver les actions de l'AMF en signant la motion de soutien. Le conseil se prononce à l'unanimité pour la motion de soutien à l'action de l'AMF.

- **Demande de raccordement eau et assainissement pour la maison de l'EYGA.**
 Cette maison se trouve en dehors de la zone urbaine du PLU de Saint Martin de Valamas. La commune n'a donc pas d'obligation de desserte eau et assainissement. Ce lieu-dit ne figure pas dans le projet en cours des travaux d'assainissement collectif du quartier de Valamas et de réfection du réseau d'eau potable.
- **Demande de déplacer des conteneurs.** M et Mme Germain Thierry demandent que les conteneurs situés contre le mur de leur maison en soient éloignés en raison de la gêne occasionnée. Le déplacement a été demandé auprès du Sictomsed.
- **Chemin de La Grange.** M. le Maire donne lecture du courrier adressé par les résidents et riverains de La Grange qui attirent l'attention du conseil sur l'état du chemin de La Grange suite aux intempéries d'octobre et aux événements climatiques plus récents. M. le Maire rappelle qu'aucune des subventions pour catastrophe naturelle annoncée n'a à ce jour été versée à la commune et que tous les travaux effectués (travaux urgents pour rétablir les accès et travaux indispensables de réparation d'ouvrages d'art) l'ont été sur les ressources propres de la commune. Néanmoins certains des éléments signalés dans le courrier ont déjà été réalisés et une réfection de chaussée est programmée.
- **Les Amis de Rochebonne.** Lettre de remerciement du président de l'association pour la participation des élus à la Journée citoyenne qui a eu lieu à Rochebonne le 30 mai.
- **Demandes de subvention.** Des demandes de subvention d'organismes agissant au niveau départemental ou régional sont parvenues à la Mairie. Conformément à la décision prise en conseil de subventionner uniquement les associations locales, une réponse négative leur a été adressée.
- **Propriétaires de Bouillac.** M. le Maire informe le conseil que les habitants de Bouillac demandent l'intervention de la commune pour protéger leurs propriétés des inondations et éboulements par ruissellement des eaux pluviales sur le chemin rural de Bouillac en cas de forte pluie. Cette demande est complétée par une lettre d'huissier agissant pour le compte de M. Maurice Philibert sollicitant la réalisation des travaux pour canaliser les eaux pluviales du chemin rural hors de sa propriété. S'agissant d'un chemin rural où la commune n'a pas d'obligation d'entretien, après plusieurs rencontres avec M. Philibert où aucune solution n'a pu être trouvée, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre conseil auprès d'un avocat.
- **SICTOMSED.** M. le Maire donne la parole à M. Roland Argaud pour rapporter sur la réunion d'information des modifications des modalités de collecte. Une étude est en cours pour l'implantation de conteneurs enterrés. Le projet à l'étude est d'installer un groupe de conteneurs pour 100 habitants. Le coût d'installation est estimé à 40.000€ par groupe de conteneurs et 8 à 10.000€ par conteneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.